

Comité syndical du 15 décembre 2017

**DELIBERATION N° 17-029**

**Objet : Création d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 Million d'euros**

Le quinze décembre deux mille dix-sept à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

**Sont présents :**

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

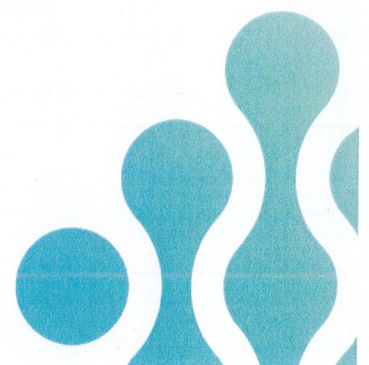
**Sont excusés et suppléés :**

M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Mathieu LAURENT

**Ont donné pouvoir :**

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON



**Le Comité syndical,**

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique et ses annexes financières,  
Vu la délibération 16-032 du 16 décembre 2016 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau FttH VORTEX,  
Vu les délibérations 17-005 et 17-006 du 7 avril 2017 relatives au transfert de la maîtrise d'ouvrage du projet DEBITEX au syndicat mixte Val d'Oise Numérique et à sa cogestion avec le Département de la Seine-Saint-Denis en substitution à l'EPCID DEBITEX dissout au 30 avril 2017,  
Vu le rapport n°17-034,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires (conditions actuelles de marge, commission de non utilisation, état global du marché...);

**AUTORISE** le Président à souscrire auprès de un ou plusieurs établissements bancaires une ligne de trésorerie de 1 000 000 € (un million d'euros) maximum ;

**MANDATE** le Président pour négocier les conditions financières de cette ligne de trésorerie auprès de un ou plusieurs établissements bancaires dans la limite d'un taux d'intérêt plafond égal à EONIA + 1 % ;

**CHARGE** le Président et la Payeur départemental, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**

  
**Monsieur Pierre-Édouard EON**

**Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique**

